
Procès-verbal de la consultation publique « Vers une Politique de développement social »
(volet agglomération)

Jeudi, 19 janvier 2017 à 19 h
Hôtel de ville de Montréal, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Benoit Dorais, président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Michel Gibson, vice-président
M. Robert Coutu
M. Sterling Downey
Mme Justine McIntyre
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
Mme Sophie Thiébaud

ABSENCES

Mme Marie-Ève Brunet
Mme Lorraine Pagé

Le quorum est atteint. Environ 20 personnes sont présentes.

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 05, constatant le quorum, M. Dorais, président, déclare que la séance publique se poursuit. Il salue les commissaires et les invite à se présenter à tour de rôle. Il souligne ensuite la présence de Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif responsable du développement social et de l'itinérance ainsi que Mme Érika Duchesne, conseillère associée à l'enfance. Il salue également Mme Johanne Derome, directrice du développement social et des sports, Mme Nadia Bastien, chef de division, M. Jacques A. Savard, chef d'équipe et Mme Sylvie Lepage, conseillère en développement communautaire.

Il résume les grandes étapes de la consultation puis invite Mme Vallée à prendre la parole. Cette dernière remercie les participants à l'assemblée, indique qu'elle a hâte d'entendre leurs recommandations et leur souhaite une bonne soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Dorais présente ensuite l'ordre du jour. Sur une proposition de M. Gibson, appuyée par M. Downey, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Vers une Politique de développement social de Montréal

- **Audition et dépôt des mémoires et opinions**
- **Période de questions des membres de la commission**

M. Dorais rappelle les consignes pour cette portion de l'ordre du jour et invite les participants à faire leur présentation à tour de rôle.

M. **Éric Michaud**, Comité logement Ville-Marie

M. Michaud présente l'organisme de défense des droits des locataires qu'il dirige. Il résume les réponses aux questions soumises dans le cahier de consultation. D'abord, un des rôles clés de Montréal est d'exercer des pressions sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils assument leurs responsabilités en matière de développement social et investissent les sommes nécessaires. Le Comité logement Ville-Marie recommande que la Politique de développement social montréalaise soit en premier lieu basée sur le respect, la protection, la promotion et la mise en œuvre des droits, et plus particulièrement sur ceux des droits économiques et sociaux, en cohérence avec la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2002) et les traités internationaux signés par le Canada et le Québec, notamment le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*. Au niveau des enjeux, il est recommandé à Montréal de prioriser les champs de compétences municipaux, soit l'aménagement et l'urbanisme, le logement, le développement économique, le transport, la sécurité publique, la culture, le loisir et les sports. L'organisme insiste aussi sur l'importance du caractère transversal de la Politique qui doit s'appliquer à toutes les actions des services de la Ville. M. Michaud propose de bonifier les principes directeurs en recommandant à Montréal de s'inspirer de la politique québécoise pour élaborer avec le milieu communautaire un cadre de partenariat dans lequel elle s'engage à respecter l'autonomie des organismes. Outre l'approche territoriale intégrée, il est également recommandé à la Ville de Montréal d'intégrer dans ses approches

privilégiées la défense collective des droits, à savoir une « approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne » ainsi que sa propre politique d'égalité entre les femmes et les hommes, à sa politique de développement social.

Enfin, les orientations et pistes d'interventions devraient cibler les champs d'intervention et de compétences municipales, plus particulièrement le logement. Une véritable politique d'habitation montréalaise s'impose donc, compte tenu de l'incidence des conditions de logement sur la qualité de vie des Montréalais.

En conclusion, M. Michaud indique les six dimensions qu'une telle politique devrait viser pour garantir le droit au logement pour tous, soit d'accroître le nombre de logements sociaux développés chaque année, de constituer une banque de sites municipaux à cette fin, d'instaurer une politique de zonage d'inclusion avec des objectifs reflétant adéquatement les besoins de la population montréalaise, de faire en sorte que le parc de logements locatifs montréalais soit mieux protégé, d'augmenter les ressources permettant d'intervenir en matière d'insalubrité et, enfin, de favoriser l'achat-rénovation d'immeubles insalubres par des promoteurs sociaux.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Marie-Eve Brunet	S'enquiert sur le contenu du cadre de partenariat demandé avec le milieu communautaire / Demande des précisions sur la demande à la Ville de se doter d'une politique d'habitation montréalaise.
M. Robert Coutu	Apprécie les conseils de l'organisme sur les actions à prendre en fonction des compétences municipales / Souligne et remercie le recours aux notions de droits de la personne.

M. Claude Lévesque et M. Mohsen Romdhani, Boscoville (OBNL)

MM. Lévesque et Romdhani présentent l'organisme qui travaille avec des organismes et établissements variés auprès des jeunes de 0 à 30 ans. Boscoville soumet deux éléments à la réflexion de Montréal, soit la participation citoyenne de jeunes et l'insertion sociale et économique. Boscoville recommande à la Ville de Montréal de : 1 — Se doter d'une stratégie de participation citoyenne qui cible les jeunes et finance les projets de façon à ce que les jeunes eux-mêmes aient le pouvoir d'octroyer les budgets pour réaliser les projets; 2— Prévoir des éléments de suivi et d'évaluation des résultats de la stratégie.

Le passage à la vie adulte est un véritable défi pour les jeunes d'aujourd'hui, tout spécialement pour les jeunes qui doivent quitter les Centres Jeunesse à 18 ans et être dorénavant autonomes sans réseau de soutien. Les exigences sont donc encore plus importantes pour ces jeunes. Le pari de Boscoville est de leur offrir un préparcours en réinsertion sociale, pour les aider à obtenir un emploi et trouver un logement abordable. Boscoville recommande à la Ville de Montréal de : 1 — Se doter d'une stratégie de logement social et abordable qui prenne en compte les besoins spécifiques des jeunes femmes et des jeunes hommes pour leur offrir des logements stables; 2— Agir en amont pour faciliter l'insertion économique des jeunes vulnérables issus des Centres Jeunesse.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Chantal Rossi	Salue le travail important de l'organisme / Demande s'il est envisageable de proposer aux jeunes hommes des logements supervisés.
M. Michel Gibson	Demande des précisions sur les sources de financement de l'organisme.
Mme Justine McIntyre	Demande de précisions sur le projet du village Cloverdale dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro / Souhaite entendre les participants sur l'individualisme, valeur dominante dans notre société moderne, et son impact sur le désir d'engagement dans un effort collectif.
Mme Lorraine Pagé	Se réjouit de la participation de Boscoville à cette consultation, car au début des années 1990, une bataille a été menée par la CEQ pour sauver l'organisme que voulait fermer le Gouvernement du Québec.

Mme Sylvie Baillargeon, Intégration Jeunesse du Québec

Mme Baillargeon remercie la Ville de Montréal d'avoir mis en place la présente consultation. Elle présente l'organisme qui existe depuis 38 ans et vient en appui à environ 1000 jeunes par année grâce à plusieurs programmes et employeurs partenaires, dont les arrondissements montréalais. Sur la politique de développement social, plusieurs propositions de regroupements ont été faites. Par exemple, la situation de l'emploi et le développement économique gagneraient à être mieux documentés. La question de l'emploi est majeure et l'organisme recommande de reformuler

l'enjeu 1 comme suit : Combattre la pauvreté par le développement socio-économique, la création d'emploi et l'intégration socioprofessionnelle des populations plus vulnérables. Sur la question de l'intégration réussie des immigrants et la réussite éducative, pour les jeunes notamment, une stratégie gagnante consiste à miser sur la mixité sociale et à continuer à sensibiliser les entreprises à la gestion de la diversité. Le statut de la métropole aura sans doute un impact sur le soutien aux organismes communautaires. La concertation est un enjeu majeur pour lequel il doit y avoir une vision globale de métropole. Mme Baillargeon indique en conclusion que son organisme souhaite continuer à collaborer de façon soutenue avec la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation de la politique.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Michel Gibson	Demande des détails sur le nombre de jeunes aidés annuellement par l'organisme et la façon dont ils sont aidés et placés.
M. Robert Coutu	Est reconnaissant du lien formulé dans le mémoire entre la politique de développement social et l'évolution démographique / Demande des précisions sur les enjeux liés à la reconnaissance des acquis, compétences et diplômes, notamment lorsque les ordres professionnels sont impliqués.

M. Philippe Meilleur et Mme Nahamé Obemsawin, Montréal Autochtone

M. Meilleur salue les commissaires en mohawk et présente ensuite l'organisme. Il résume ensuite le contenu du mémoire. Avant de présenter les recommandations formulées, M. Meilleur présente des statistiques à jour sur la population montréalaise autochtone. Montréal Autochtone recommande à la Ville de Montréal de : 1 — Reconnaître la spécificité de la collectivité autochtone de Montréal par la mise en place de mesures propres aux Autochtones; 2— Inclure la notion de réconciliation pour démontrer la volonté et l'engagement de la Ville de Montréal; 3— Ajouter des mesures incitatives à sa Stratégie d'inclusion de logements abordables afin que des places spécifiques soient accordées aux citoyens autochtones; 4— Reconnaître, dans la même Stratégie, les organisations communautaires comme porteur de projet de logement étudiant pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire des étudiants par l'accompagnement qui leur serait offert; 5— Poursuivre ses actions auprès des instances gouvernementales pour que les programmes de logements sociaux et communautaires soient reconduits aux prochains budgets et que les citoyens autochtones puissent bénéficier d'un financement spécifique; 6— Reconnaître les organismes autochtones de services comme interlocuteur privilégié des enjeux de la communauté autochtone et les soutenir financièrement; 7— Soutenir les initiatives des organismes offrant des programmes culturellement pertinents en persévérance et réussite scolaire; 8— Souligner le rôle central et reconnaître l'expertise des organisations autochtones dans le développement d'initiatives de lutte contre la violence, le racisme et la discrimination; 9— Orienter ses actions en considérant le Principe de Jordan.

De plus, la Ville de Montréal doit s'inspirer des approches culturellement pertinentes et culturellement sécurisantes portées par les communautés autochtones. Une autre piste d'intervention vise à inclure l'accueil et l'accompagnement des familles vers les nombreux services municipaux disponibles. Comme condition de réussite de la politique, il importe d'ajouter la reconnaissance des savoir-faire professionnels et de l'expertise de l'autochtonie urbaine développés par le mouvement des Centres d'amitié autochtones, ainsi que de consulter davantage les organisations autochtones sur les divers enjeux soulevés dans la politique.

En conclusion, M. Meilleur indique que le cahier de consultation met peu d'accent sur la population autochtone de la région de Montréal. La Ville doit selon lui obtenir davantage de données pertinentes et récentes sur sa population autochtone.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Marie-Eve Brunet	Commente l'importance de se documenter pour mieux comprendre l'autochtonie urbaine à Montréal / Demande de préciser la façon de conjuguer l'intégration et l'influence, pour la communauté autochtone.
M. Sterling Downey	Remercie le groupe de la pertinence du mémoire / Rappelle que la Commission siège sur un territoire des Premières Nations non cédé / Suggère d'élaborer sur les programmes culturellement pertinents en réussite éducative pour la communauté autochtone.
Mme Justine McIntyre	Au sujet de la lutte à la pauvreté, demande comment améliorer les services d'intervention sociale de prévention.

Mme Laura Cliche, Forum jeunesse de l'île de Montréal

Mme Cliche félicite la Commission de la présente consultation, entre autres pour avoir eu recours à un sondage en ligne permettant de rejoindre les jeunes, ce qui était une recommandation du Forum depuis plusieurs années. Elle présente le Forum qui est une instance de Concertation

Montréal. Le Forum propose une principale recommandation qui est cependant structurante pour l'ensemble des politiques de la Ville de Montréal, mais qui devrait être appliquée en priorité à la Politique de développement social : l'insertion de clauses d'impact jeunesse pour toutes les analyses de projets de politiques, de mesures et de règlements. Une clause d'impact jeunesse est une analyse qui permet d'évaluer systématiquement tout impact sur les jeunes Montréalais et Montréalaises d'une mesure proposée. Ceci signifie une évaluation en trois questions pour : 1 — S'assurer que la mesure proposée contribue au développement du plein potentiel des jeunes concernés; 2— Identifier si la mesure aura un impact sur les jeunes et dans quelle mesure cet impact sera différent de celui attendu sur d'autres populations. S'il existe un écart qui n'est pas justifié, des mesures compensatoires doivent être envisagées; 3— Veiller à ce que la mesure ne renforce pas les inégalités actuelles à l'égard des jeunes.

Les clauses d'impact jeunesse (ou analyse différenciée selon l'âge) permettent d'anticiper les retombées et conséquences sur les jeunes avant l'implantation de toute nouvelle mesure, afin que celle-ci leur soit favorable. Le conseil des ministres du Québec utilise déjà une telle clause. Mme Cliche offre en exemple la question de la sécurité dans la Politique qui oublie toutes les questions spécifiques relatives à la sécurité des jeunes. Elle conclut à l'importance d'une telle clause dans l'élaboration de la Politique de développement social.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Benoit Dorais	Commente la pertinence et l'excellence de la recommandation proposée.
Mme Marie-Eve Brunet	Précise que le Forum jeunesse est indépendant de Concertation Montréal qu'elle préside / Demande pourquoi il devrait y avoir une clause d'impact jeunesse plutôt qu'une clause d'impact sur les aînés ou communauté ethnoculturelle ou immigrante.
M. Michel Gibson	S'enquiert du nombre de rencontres du Forum, annuellement.
M. Robert Coutu	Souhaite des informations complémentaires sur l'évolution démographique des jeunes Montréalaises et Montréalais et de leurs besoins et aspirations.

Le président propose une pause de quelques minutes.

Mme Marianne Carle-Marsan et Mme Mireille Paquet, Conseil des Montréalaises

Mme Carle-Marsan présente l'instance consultative de la Ville de Montréal. Elle précise la portée du mémoire présenté, qui vise à transmettre des préoccupations et réflexions par rapport aux objectifs d'égalité et de prendre en compte l'expérience de toutes les femmes dans leur diversité. D'abord, la vision devrait être formulée de façon à être inclusive : « Grâce à l'implication des institutions, des acteurs communautaires, des citoyennes et des citoyens dans la recherche de solutions créatives et innovantes, Montréal est reconnue internationalement pour le développement de quartiers durables, solidaires et inclusifs, où les femmes et les hommes sont égaux et où il fait bon vivre, grandir et travailler ». L'égalité entre les hommes et les femmes devrait aussi être clairement affirmée et inscrite en conséquence dans les valeurs et la vision de la Politique de développement social. Quelques enjeux sont bonifiés après en avoir fait une analyse différenciée selon les sexes. Ainsi l'enjeu 4 devrait se lire ainsi : « Contribuer à une intégration réussie des personnes immigrantes et racisées ». Un ajout est recommandé pour l'enjeu 6 : « Se doter de programmes contre les violences faites aux femmes et planifier des environnements qui garantissent la sécurité ». Dans l'enjeu 7, il est recommandé de tenir compte de l'importance de considérer les défis relatifs à l'intégration économique et sociale des Montréalaises immigrantes, racisées, autochtones ou en situation de handicap, car ces femmes se trouvent souvent doublement discriminées dans leur quête de logements. Mme Carle-Marsan souligne aussi les violences que subissent certaines femmes locataires à Montréal de la part des propriétaires. Enfin, le Conseil des Montréalaises recommande d'ajouter un treizième enjeu pour définir les défis à relever en matière de mobilité et de transport des femmes, notamment pour instaurer une tarification sociale et renforcer l'accessibilité universelle et la sécurité dans les transports en commun.

Mme Paquet explique ensuite que les principes directeurs devraient inclure l'application concrète de l'ADS+ et la mise en place d'espaces démocratiques participatifs, inclusifs et accessibles pour toutes et tous. L'ADS+ ou l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes permettra, lors de l'adoption des orientations et des actions de la future politique, de favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Les élu.es et le personnel municipal devraient être formés en ADS+.

En conclusion, Mme Carle-Marsan explique que l'une des conditions gagnantes de la Politique relativement à l'ADS+ est d'avoir des données spécifiques sur le genre tout au long de sa mise en œuvre et de réaliser des croisements avec d'autres types de données, comme l'âge ou l'origine. Ceci permet d'avoir une vision éclairée des différentes réalités montréalaises et de mesurer les effets des actions retenues.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Chantal Rossi	Commente la prévention de la violence conjugale du point de vue du besoin des hommes.
M. Michel Gibson	Demande si le Conseil fait partie de la Table des groupes de femmes de Montréal.
Mme Lorraine Pagé	Retient que le Conseil a souligné l'importance d'un plan d'action découlant de la Politique, dont la mise en œuvre serait suivie par un comité paritaire et diversifié / Propose que tous documents de la Ville de Montréal soient rédigés de façon épicienne / Demande des précisions sur la suggestion ajustée du libellé de la vision / Énonce que la violence faite aux femmes découle d'un problème dans les rapports de pouvoir et que la solution à ce problème passe par l'éducation qui permet de travailler sur les causes en amont le plus possible.

M. Robert Beaudry, PAS de la rue

M. Beaudry présente l'organisme qui intervient à la prévention et l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance de 55 ans et plus, qui représentent près de la moitié des personnes dénombrées. Il explique les facteurs structurels et les nombreuses iniquités dans les investissements qui poussent les personnes vulnérables dans la rue, lorsqu'elles ont entre 55 et 65 ans. De nombreuses personnes itinérantes conjuguent un accident de vie et une absence de réseau de soutien. M. Beaudry résume les quatre recommandations de l'organisme : 1 — Favoriser l'équité des âges dans les programmes de réinsertion au même titre que l'équité homme femme; 2— S'assurer que tous les programmes de solidarité et de soutien au logement mis en place sont adaptés à la situation des personnes en situation d'itinérance et particulièrement pour les personnes âgées de plus de 50 ans; 3— Reconnaître et soutenir adéquatement les lieux de socialisation, tels les centres de jour, qui permettent aux personnes âgées en situation d'itinérance de briser leur isolement et de se remettre en action; 4— Favoriser et soutenir adéquatement le développement de logement social adapté aux problématiques vécues par les personnes âgées en situation d'itinérance.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

M. Robert Coutu	Demande des précisions sur les chiffres fournis concernant Emploi Québec 2014-2015.
-----------------	---

M. François Marquette et Mme Alice Miquet, Conseil jeunesse de Montréal

M. Marquette explique à la Commission que le Conseil jeunesse de Montréal a repris plusieurs recommandations qui ont déjà été adressées à l'Administration de Montréal au cours des 10 dernières années. Il présente le Conseil qui représente les jeunes âgés de 12 à 30 ans. Les 18 recommandations touchent à la plupart des enjeux de la jeunesse montréalaise : 1 — Élaborer et mettre en œuvre une Politique jeunesse pour les 12 à 30 ans; 2— Mettre sur pied des conseils jeunesse dans les 19 arrondissements de la Ville; 3— Réserver un siège pour la jeunesse dans les comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi que les conseils d'administration des sociétés paramunicipales; 4— Élaborer un programme pour familiariser les jeunes avec la démocratie municipale et la participation citoyenne; 5— Collecter des données, procéder à des analyses qualitatives, et appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS); 6— Se doter d'analyses et de données exhaustives sur les jeunes Autochtones qui résident dans la Ville; 7— Pour Montréal, rejoindre un maximum de jeunes en encourageant les initiatives flexibles et adaptables aux diverses réalités des jeunes; 8— Soutenir des projets de logements sociaux pour les jeunes Autochtones et les jeunes familles autochtones; 9— Favoriser une offre résidentielle variée avec un mécanisme de consultation, concertation et dialogue entre jeunes et résidents, commerçants ou intervenants communautaires; 10— Développer et favoriser davantage le transport collectif et actif en accordant une priorité aux quartiers les moins bien desservis et en tentant de répondre aux besoins des personnes soumises à des horaires atypiques, dont les jeunes; 11— Veiller à ce que les services de transport collectif de la STM soient abordables; 12— Poursuivre les efforts d'amélioration des services offerts par la STM aux personnes à mobilité réduite; 13— Favoriser le développement de modes de transport alternatifs, comme l'autopartage et le covoiturage; 14— Porter une attention particulière à la question des jeunes Autochtones dans la Politique et les actions mises en œuvre; 15— Nommer un ou une élue responsable du dossier autochtone; 16— Agir en prévention auprès des enfants et des jeunes en leur proposant une offre diversifiée et attrayante en matière de sports et de loisirs; 17— Favoriser les rencontres intergénérationnelles afin de créer une cohésion sociale et renforcer le sentiment d'appartenance à Montréal; 18— Promouvoir la saine alimentation et augmenter l'offre alimentaire saine, variée et à coût abordable pour les jeunes.

La présentation est suivie d'une période de questions et commentaires des commissaires :

Mme Lorraine Pagé	Souligne le fait que le Conseil jeunesse a réussi avec son mémoire à présenter toutes les dimensions sous l'angle des jeunes / Trouve très intéressante la recommandation 4, soit celle de sensibiliser les
-------------------	---

	jeunes à la démocratie municipales, dans un partenariat structuré avec les commissions scolaires. La formation des jeunes semble une piste porteuse pour créer des lieux de participation inclusive.
Mme Marie-Eve Brunet	Salue l'initiative du Conseil jeunesse de Montréal de porter l'idée de mettre en place des conseils jeunesse en arrondissement, créant ainsi une instance qui permet aux jeunes d'influencer directement le conseil d'arrondissement.
Mme Justine McIntyre	Aurait souhaité entendre parler des enjeux rapportés par ses deux adolescents et de leurs amis : l'hypersexualisation, l'intimidation et la cyberintimidation, l'évolution du milieu de la drogue, l'isolement des jeunes et l'absence de lieux de socialisation. La malbouffe est peut-être une préoccupation portée davantage par les adultes que par les jeunes.
M. Sterling Downey	Demande si le CjM a des informations sur l'enjeu de l'intimidation, étant plus près de cette réalité / Salue la mention faite dans le mémoire sur les enjeux de la communauté LGBTQ+ et souhaite être alimenté davantage sur le sujet.

4. Levée de l'assemblée

En conclusion, le président remercie tous les participants pour leur mémoire et leur présentation et rappelle que la commission poursuivra désormais ses travaux à huis clos pour analyser l'ensemble des mémoires déposés, les résultats du sondage en ligne, le tout en vue d'élaborer ses recommandations. La séance d'adoption des recommandations est prévue le 16 février prochain, à 17 h. Tous y sont bienvenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

DÉPOSÉ LE : _____

Original signé

Benoit Dorais
Président

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste